



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2020

(Convocation du 06 février 2020)

Présents : MM. Mmes : Rémy **RABATEL**, Germinal **FLORES**, Christian **GUILLOT-JEROME**, François **AUGIER**, Christèle **BAS**, MME Bernadette **DURAND-GRATIAN** Margaret **CAVASIN**, Mireille **DENISSE**, , Laurent **LEROY** Gaëlle **LIERE**, Fabrice **QUILLON**,

Excusés : MM Franck **DURAND**, Julien **MEYNIER**,

Secrétaire de séance : Mme Christelle **BAS**

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 13

Ayant pris part à aux délibérations : 11

Date de la convocation : 06/02/2020

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2019 (Délibération n°2020-001)

Madame BAS Christelle, adjointe aux finances, chargée de la préparation des documents budgétaires présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

		Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisations de l'exercice 2019	Fonctionnement	372 673.14 €	627 602.55 €	254 929.41 €
	Investissement	800 336.71 €	466 495.45 €	-333 841.26 €
Reports de l'exercice 2018	Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Investissement	0.00 €	378 960.33 €	378 960.33 €
TOTAL (Réalizations+ reports)		1 173 009.85 €	1 473 058.33 €	300 048.48 €
Reste à réaliser 2020	Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Investissement	270 000.00 €	0.00 €	-270 000.00 €
Résultats cumulés	Fonctionnement	372 673.14 €	627 602.55 €	254 929.41 €
	Investissement	1 070 336.71 €	845 455.78 €	-224 880.93 €
	Total	1 443 009.85 €	1 473 058.33 €	30 048.48 €

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal à l'unanimité

→ **APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2019.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 (Délibération n°2020-002)

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

→ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présentation du budget primitif communal 2020

Mme BAS Christelle, adjointe aux finances présente les différentes lignes budgétaires en recettes et dépenses pour le fonctionnement et l'investissement dont voici le résumé par chapitre.

Budget communal 2020							
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES		Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report	Propositions nouv. Crédits	Total Budget Primitif
11	Charges à caractère général	170 930.00 €	170 930.00 €	173 237.01 €		174 430.00 €	174 430.00 €
12	Charges de personnel	159 200.00 €	159 200.00 €	149 742.49 €		170 200.00 €	170 200.00 €
14	Atténuations de produits						
22	Dépenses imprévues Fonct	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €		5 000.00 €	
23	Virement à la sect° d'investis.	122 048.00 €	122 048.00 €	68 394.51 €		68 394.51 €	
42	Opérations d'ordre entre section	1 152.00 €	1 152.00 €	3 500.00 €		3 500.00 €	
65	Autres charges gestion courante	66 700.00 €	66 700.00 €	57 101.32 €		99 530.49 €	99 530.49 €
66	Charges financières	15 000.00 €	15 000.00 €	10 521.00 €		15 000.00 €	15 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €		5 000.00 €	
Total	DEPENSES	545 030.00 €	545 030.00 €	390 601.82 €		541 055.00 €	541 055.00 €
RECETTES		Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report	Propositions nouv. Crédits	Total Budget Primitif
13	Atténuations de charges	10 000.00 €	10 000.00 €	5 826.32 €			
70	Produits des services	53 000.00 €	53 000.00 €	55 628.73 €		48 000.00 €	48 000.00 €
73	Impôts et taxes	269 861.00 €	269 861.00 €	352 280.30 €		273 473.00 €	273 473.00 €
74	Dotations et participations	174 669.00 €	174 669.00 €	204 658.47 €		179 082.00 €	179 082.00 €
75	Autres produits gestion courante	37 500.00 €	37 500.00 €	50 965.76 €		40 500.00 €	40 500.00 €
76	Produits financiers	1.43 €					
77	Produits exceptionnels	15 838.00 €					
Total	RECETTES	545 030.00 €	545 030.00 €	685 199.01 €		541 055.00 €	541 055.00 €

INVESTISSEMENT							
DEPENSES		Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report	Propositions nouv. Crédits	Total Budget Primitif
40	Opérations d'ordre entre section						
41	Opérations patrimoniales					500.00 €	500.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves			1 613.40 €		5 000.00 €	5 000.00 €
13	Subventions d'investissement						
16	Remboursement d'emprunts	58 000.00 €	58 000.00 €	46 336.57 €		257 000.00 €	257 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	18 000.00 €	18 000.00 €	2 870.30 €	15 000.00 €	15 000.00 €	
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles	1 006 359.92 €	1 006 359.92 €	898 877.01 €	255 000.00 €	103 731.51 €	358 731.51 €
Total	DEPENSES	1 082 359.92 €	1 082 359.92 €	949 697.28 €	270 000.00 €	366 231.51 €	636 231.51 €
RECETTES		Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report	Propositions nouv. Crédits	Total Budget Primitif
1	Solde d'exécution d'inv. reporté	378 960.33 €	378 960.33 €				
21	Virement de la section de fonct.	122 048.00 €	122 048.00 €				
40	Opérations d'ordre entre section	1 152.00 €	1 152.00 €			3 500.00 €	3 500.00 €
41	Opérations patrimoniales	390.00 €	390.00 €			500.00 €	500.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	264 199.42 €	264 199.42 €	320 335.71 €		312 594.51 €	312 594.51 €
13	Subventions d'investissement	315 610.17 €	315 610.17 €	148 941.20 €		319 837.00 €	319 837.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	880.21 €					
21	Immobilisations corporelles						
Total	RECETTES	1 082 359.92 €	1 082 359.92 €	470 157.12 €		636 431.51 €	636 431.51 €

Restera à l'ajuster en fonction des amortissements donnés par M. MARTIN –COCHER.

Comme prévu, le budget sera voté le jeudi 5 mars 2020.

AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES

Projet MARPA

M. FLORES rappelle au conseil municipal qu'une étude avait été lancée par la commune de Biol, en partenariat avec la MSA.

Cette étude avait pour but de connaître les besoins éventuels de chaque commune.

M. le maire aimerait que le conseil municipal se positionne quant à une participation financière de ce projet et sous quelle condition.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal confirment que la participation était juste pour permettre l'étude des besoins. Ils rappellent qu'il n'est pas de la compétence de la commune d'élaborer de tels projets et confirment que la commune de Montagnieu ne souhaite pas participer financièrement au projet à l'heure actuelle.

Un courrier en ce sens sera envoyé à M. le maire de Biol.

Inscriptions Ecole

Une famille a souhaité faire une demande d'inscription à l'école de Montagnieu pour son enfant qui rentre en petite section à la rentrée de septembre. Cette famille n'est pas domiciliée sur la commune, mais l'assistante maternelle de l'enfant est domiciliée sur la commune et est aussi la grand-mère de l'enfant.

Un refus d'inscription lui a été fait car, comme M. le Maire le rappelle aux membres du conseil municipal, la règle suivante avait été établit : les enfants peuvent être scolarisés à l'école de Montagnieu uniquement si les parents de l'enfant sont domiciliés sur la commune.

Cependant, M. le maire a reçu la mère de l'enfant.

Cette dernière a expliqué qu'elle avait été contrainte de choisir la grand-mère de l'enfant comme assistante maternelle à défaut de trouver une assistante maternelle de son secteur acceptant de faire l'amplitude horaire imposée par les horaires professionnels des deux parents.

Si l'enfant n'est pas scolarisé à Montagnieu, il sera difficile de le scolariser dans la commune du domicile des parents, car les horaires professionnels des parents ne coïncident pas avec les horaires scolaires et l'assistante maternelle de Montagnieu ne peut pas faire les trajets école extérieur à la commune.

M. le maire demande au conseil municipal s'il ne serait pas possible d'assouplir la règle.

Après discussion, les membres du conseil municipal proposent que la question soit remise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion avec la nouvelle équipe municipale et d'attendre pour rendre une réponse définitive à cette famille

ECLAIRAGE PUBLIC

Territoire Energie 38 : Adhésion au service de cartographie en ligne(Délibération n°2020-003)

Le Comité Syndical du Territoire d'Énergie Isère (TE38) a délibéré le 9 décembre 2013, puis le 15 septembre 2014 et le 28 septembre 2015 pour fixer les conditions d'accès à un service de cartographie en ligne dédié aux communes et EPCI à fiscalité propre adhérents.

Ce service permet à la collectivité qui en bénéficie, sur son territoire, de :

- Visualiser les réseaux relevant des compétences transférées au TE38 : distribution publique d'électricité, gaz, éventuellement éclairage public ;
- Soumettre des demandes d'intervention sur les réseaux d'éclairage public si elle en a transféré la compétence au TE38 ;
- Disposer d'un applicatif foncier permettant de visualiser des données relatives au cadastre ;
- Intégrer des données propres à son territoire (urbanisme, PLU, réseaux d'eau potable, assainissement, pluvial, couches libres...). Ces thèmes supplémentaires donnent lieu à facturation, et doivent être fournies dans le format décrit dans l'annexe à la convention.

Une convention entre le TE38 et la collectivité formalise le service et en particulier les droits et obligations de chaque signataire :

- Cette convention est conclue pour une durée de six ans renouvelable par tacite reconduction ;
- La collectivité n'est pas responsable des données dont elle n'est pas propriétaire et ne peut s'en attribuer la propriété ;
- La collectivité reconnaît que les données mises en consultation via le SIG et mis à disposition par le TE38 ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur

réglementaire, et n'exemptent pas la commune de ses obligations en matière de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative à l'adhésion au service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion au service de cartographie en ligne (annexée à la présente délibération);
- **S'ENGAGE**, le cas échéant, à verser sa contribution au TE38 dès que les avis seront notifiés à la commune, et prend note que la somme versée ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

DEVIS DIVERS

Travaux de plomberie Ecole

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise VEYRET pour des travaux de plomberie, Adoucisseur, Chauffe-eau, Tuyauterie pour un montant de 4985,44 € TTC

A l'unanimité, le devis est validé par le conseil municipal.

Contrat d'entretien VMC mairie et Salle des fêtes

Monsieur le maire présente au conseil municipal une proposition de contrat pour les VMC de la mairie et de la salle des fêtes.

Il y a trois niveaux de contrat :

Contrat ECO : 1266,50 €/an

Contrat CONFORT : 1828,61 € /an

Contrat TRANQUILITE+ : 3378,22 €/an

Après étude des critères des différents niveaux de contrat, les membres du conseil se positionnent à l'unanimité sur le contrat CONFORT

LOGEMENT

Location Appartement situé au 44 chemin du bas. (Délibération n°2020-004)

Le Conseil Municipal prend connaissance du départ du logement situé au 44 chemin du Bas au 31 janvier 2020 de M. GUILLAUD Charly et de la demande de logement de M. GUERAUD-PINET Pierre pour cet appartement

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la demande de départ de M. GUILLAUD Charly

- **VALIDE** la demande de logement de M. GUERAUD-PINET Pierre selon les clauses suivantes :

- Ce bail d'une durée de trois ans est renouvelable par tacite reconduction et est révisable chaque année.
- **Ce bail prend effet le 03 mars 2020**
- Une caution d'un montant de 430.21 € représentant un mois de loyer sera versée à la TRESORERIE DE LA TOUR DU PIN.
- Un loyer mensuel de **430.21 € (quatre cent trente euros et vingt et un centimes)** sera payé à la TRESORERIE de LA TOUR DU PIN le 10 de chaque mois et sera révisé chaque année en fonction de l'indice des loyers
- Les charges mensuelles s'élèveront à **15,83 € (quinze euros et quatre-vingt-trois centimes)** et seront révisées annuellement en fonction de l'inflation.
- Ce logement se situe au 1^{er} étage, est composé de trois pièces et un sanitaire, au rez-de-chaussée un local de rangement, une cave, un emplacement de parking couvert et un petit local de rangement extérieur.
- Si le locataire désire quitter les lieux, il devra prévenir trois mois à l'avance.

→ **DONNE** tout pouvoir à M. le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier

ELECTIONS MUNICIPALES

Mise en place des tours de garde pour le 1^{er} tour des élections municipales

TOURS DE GARDE	15 MARS 2020
De 8h00 à 10h00	- François AUGIER - Gaëlle LIERE - Maguy CAVASIN
De 10h00 à 12h00	- Christian GUILLOT-JEROME - Mireille DENISSE - Rémy SAVOYAT
De 12h00 à 14h00	- Christelle BAS - Karine SERAPHIN - Julien MEYNIER
De 14h00 à 16h00	- Germinal FLORES - Laurent LEROY - Mickael RABATEL
De 16h00 à 18h00	- Rémy RABATEL - Fabrice QUILLON - Bernadette DURAND-GRATIAN

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance à 23h00

Prochaine réunion : jeudi 05 mars à 19h30

Signatures

Rémy RABATEL

Germinal FLORES

Christian GUILLOT-JEROME

François AUGIER

Christelle BAS

Margaret CAVASIN

Mireille DENISSE

Gaëlle LIERE

Fabrice QUILLON

Bernadette DURAND-GRATIAN

Laurent LEROY